

A l'attention des partenaires OQUALIM

Le 10 août 2026,

Objet : Appel à contribution financière OQUALIM 2026

Madame, Monsieur,

OQUALIM poursuit ses missions au service des professionnels de la nutrition animale afin de contribuer à la maîtrise de la qualité, de la sécurité sanitaire et de la traçabilité des produits destinés aux animaux d'élevage. Pour répondre à ces enjeux, l'association met à la disposition de ses partenaires des outils collectifs, une expertise technique ainsi que des dispositifs mutualisés de surveillance, de certification et de gestion des alertes, au bénéfice de l'ensemble de la filière.

Comme chaque année, nous faisons appel à votre contribution financière pour participer au fonctionnement de l'association et au maintien de ces services. Les montants de contribution applicables en 2026 restent identiques à ceux de l'année précédente (Annexe A).

Pour les entreprises dont la contribution est calculée à partir de leur activité ou de leur tonnage, aucune déclaration spécifique ne sera demandée cette année aux fabricants d'aliments et aux firmes-services. OQUALIM utilisera les données de tonnage déjà transmises dans le cadre des plans mutualisés de surveillance ou des démarches de certification. Le tonnage retenu pour le calcul de votre contribution financière sera indiqué sur la facture qui vous sera adressée. En cas de contestation ou de demande de correction des données prises en compte, nous vous invitons à contacter directement le service comptabilité à l'adresse suivante : comptabilite@oqualim.fr. En cas d'évolution significative de votre tonnage ou d'intégration d'un nouveau site dans les dispositifs OQUALIM, vous pouvez utiliser le formulaire de déclaration mis à votre disposition (Annexe D)

Pour les autres catégories de partenaires, la contribution est forfaitaire.

Quelle que soit votre activité, cette contribution est essentielle au maintien et au développement des services et actions collectives portés par OQUALIM. Elle vous permet notamment de bénéficier de l'expertise technique d'OQUALIM, de sa base documentaire de référence, de ses outils de gestion des alertes ainsi que des informations consolidées contribuant à la maîtrise de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits.

Selon les activités exercées par votre entreprise, cette contribution de base peut être complétée par une participation à un ou plusieurs plans mutualisés de surveillance. Ces plans reposent sur une analyse de risque sectorielle et permettent la mutualisation des dispositifs de surveillance ainsi que le partage de données consolidées au bénéfice des participants. Les modalités de participation sont présentées en annexe B.

Par ailleurs, les entreprises engagées dans une démarche de certification OQUALIM sont redevables d'une contribution spécifique pour chaque site certifié (hors certification Qualimat-Transport). Cette redevance est collectée par l'organisme certificateur puis reversée à OQUALIM. Les barèmes applicables figurent en annexe C.

Vous trouverez en annexes le détail des contributions applicables au fonctionnement de l'association ainsi que les barèmes relatifs aux plans mutualisés et aux certifications.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou information complémentaire :

Tél. : 02 97 42 75 76

Courriel : contact@oqualim.fr

Comptabilité : comptabilite@oqualim.fr

Nous vous remercions pour votre confiance et pour votre participation aux actions collectives portées par OQUALIM au bénéfice de l'ensemble de la filière.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Hélène DUPUY
Directrice d'OQUALIM



Annexe A : Contributions au fonctionnement de l'association OQUALIM - Montants 2026.

Vous êtes...		Contribution annuelle 2026 - € HT
Fabricant aliments	Votre production annuelle est :	
	< 75 000 tonnes	1 250 €
	Entre 75 000 et 120 000 t	2 205 €
	Entre 120 000 et 500 000 t	(Tonnage x 0,0136) + 790 €
	Entre 500 000 et 850 000 t	7 980 €
	> 850 000 tonnes	8 770 €
Firme-services	Votre tonnage d'aliments reconstitués est :	
	< 2 millions de tonnes	3 000 €
	Entre 2 et 4 millions de tonnes	3 300 €
	> 4 millions de tonnes	3 500 €
Fabricant de minéraux nutritionnels, aliments liquides, autres aliments complémentaires		500 €
Importateurs		3500 €
Stockeurs portuaires		2500 €
Prestataires		2500 €
Organisation professionnelle (syndicat, association, ...)		1000 €

Annexe B : Coûts forfaitaires de participation aux plans mutualisés 2025 (les coûts des analyses sont à la charge des participants au plan).

Plans de surveillance	Tonnage déclaré par l'entreprise en 2024-2025 (12 mois glissants)	Participation au plan 2026 -base forfaitaire-
Plan Aliments conventionnels (AC) Matières premières et produits (campagne janvier – décembre)	Moins de 5 000 t	684 € HT
	De 5 001 à 30 000 t	1 027 € HT
	De 30 001 à 100 000 t	1 328 € HT
	De 100 001 à 200 000 t	1 710 € HT
	De 200 001 à 400 000 t	2 053 € HT
	De 400 001 à 1 000 000 t	2 394 € HT
	Plus de 1 000 000 t	2 736 € HT
Plan Bio Matières premières et produits (campagne juillet – juin)	Moins de 2 500 t	216 € HT
	De 2 501 à 5 000 t	324 € HT
	De 5 001 à 10 000 t	541 € HT
	De 10 001 à 20 000 t	757 € HT
	Plus de 20 000 t	973 € HT
Plan Aliments d'allaitement	Moins de 50 000 t	1 386 € HT
	De 50 001 à 100 000 t	1 596 € HT
	Plus de 100 000 t	1 911 € HT
Plan Compléments Selon le Volume d'Activité déclaré (en Tonnes Eq.AM / an) calculé selon la méthode décrite à ce lien	Moins de 1 000 T	473 € HT
	De 1 000 à 10 000 T	945 € HT
	De 10 000 à 25 000 T	1 418 € HT
	De 25 000 à 50 000 T	1 890 € HT
	De 50 000 à 100 000 T	2 363 € HT
	De 100 000 à 150 000 T	2 835 € HT
	De 150 000 à 200 000 T	3 308 € HT
	Plus de 200 000 T	3 780 € HT
Plan STNO ¹ (Socle Technique « Nourris sans OGM <0.9% »)	Coût selon pression d'échantillonnage / tonnage (Note explicative)	105 € HT / site + pression analytique spécifique
Plan STNE (Recherche de SNAP - Substances Alimentaires Naturelles Prohibées – dans l'alimentation équine) (lien)	2 à 20 analyses selon volume produits	200 € HT

¹ La participation à ce plan s'inscrit en complément d'une participation au plan AC ou au plan Complément.

Annexe C : Redevances de certification

Votre entreprise verse à l'OC, le montant de la participation financière, qui est ensuite rétrocédé à OQUALIM.

Redevance pour mention RCNA international	200 €	HT
Redevance pour fabrication activité principale aliments composés, entreprise adhérente SNIA/LCA NA/AFCA-CIAL ou SDVF	420 €	HT
Redevance pour fabrication activité principale aliment composé, entreprise non adhérente SNIA/LCA NA/AFCA-CIAL SDVF	630 €	HT
Redevance pour fabrication activité principale aliments minéraux, entreprise adhérente SNIA/LCA NA/AFCA-CIAL ou SDVF	420 €	HT
Redevance pour fabrication activité principale aliments minéraux, entreprise non adhérente SNIA/LCA NA/AFCA-CIAL ou SDVF	630 €	HT
Redevance pour fabrication activité principale prémélanges, entreprise adhérente SNIA/LCA NA/AFCA-CIAL ou SDVF	735 €	HT
Redevance pour fabrication activité principale prémélanges, entreprise non adhérente SNIA/LCA NA/AFCA-CIAL ou SDVF	945 €	HT
STNE en complément d'un audit RCNA	158 €	HT
Redevance pour STNO ou STNE non adossé au RCNA	630 €	HT
RCF	315 €	HT
Redevance pour activité de distribution aliments composés, minéral, prémélanges hors activité de fabrication	315 €	HT



Annexe D : Déclaration de tonnage - calcul de la contribution OQUALIM 2026.

Ce formulaire est à compléter uniquement en cas de variation significative des tonnages entre 2024 et 2025, en cas d'ajout de nouveaux sites, ou si vous êtes un nouveau partenaire.

Nom de votre entreprise :

Merci de cocher la ou les cases correspondantes à vos activités :

- ☐ Fabricant aliments
☐ Firme-services

Merci de reporter dans le tableau ci-dessous vos tonnages d'aliments 2025 (fabriqué et vente en l'état) pour l'ensemble de vos sites :

Site	Ville (code postal)	SIRET	Tonnage	Type d'activités	
				Fabricant aliments	Firmes-services
Tonnage total					

A :

le :

Signature

Document à nous retourner avant le 7 septembre 2026 par mail
(comptabilite@oqualim.fr)

Ces données sont traitées de manière strictement confidentielle par OQUALIM.

Association OQUALIM

41 Bis, boulevard La Tour-Maubourg 75007 Paris – 5 rue de la fontaine 56500 LOCMINE - www.oqualim.com / www.qualimat.org
02.97.42.75.76